

Crédit de Fr. 1'710'000.- pour l'assainissement et le réaménagement du chemin de Bellevoie

Par le présent message, le Conseil communal invite le Conseil de Ville de Delémont à accepter la demande de crédit de Fr. 1'710'000.- afin d'engager les travaux nécessaires à l'assainissement et au réaménagement du chemin de Bellevoie. Cette rue, une fois réaménagée, permettra de concrétiser un maillon essentiel de la boucle de circulation urbaine prévue depuis de nombreuses années par le plan directeur des circulations. Les travaux d'équipement devraient commencer rapidement, afin de tirer profit des effets de synergie liés aux constructions des projets de La Jardinerie et de L'Ecluse qui vont démarrer dans les prochaines semaines.

1. ORIGINES DU PROJET DE LA LIAISON « BELLEVOIE » DE LA BOUCLE DE CIRCULATION URBAINE

Les origines du projet de la liaison « Bellevoie », en tant que rue à double sens composée de deux trottoirs de dimension confortable, sont étroitement liées au plan directeur des circulations du centre-ville qui a été adopté par le Conseil communal et approuvé par les autorités cantonales en 1998, dont le concept a été accepté par le Conseil de Ville en 1993.

L'îlot « Jardinerie » a fait l'objet, depuis plusieurs années, de nombreux projets destinés à assainir la situation actuelle et à restructurer un secteur important qui constitue un des pôles de développement stratégique de la Ville de Delémont, compte tenu de sa proximité immédiate de la Gare CFF et de la gare routière. La mise en valeur de ce secteur a débouché sur le plan spécial « Jardinerie » qui a été accepté par le Conseil de Ville le 16 décembre 1991 et qui a notamment permis de définir, de manière précise, l'emplacement et les gabarits de la liaison « Bellevoie ».

Les projets de construction sur les terrains de La Jardinerie et au Nord de celui-ci constituent une opportunité à saisir afin de réaliser une part importante de ce maillon essentiel de la boucle de circulation urbaine – étape 1, entre le giratoire de la route de Moutier et la rue Pré-Guillaume.

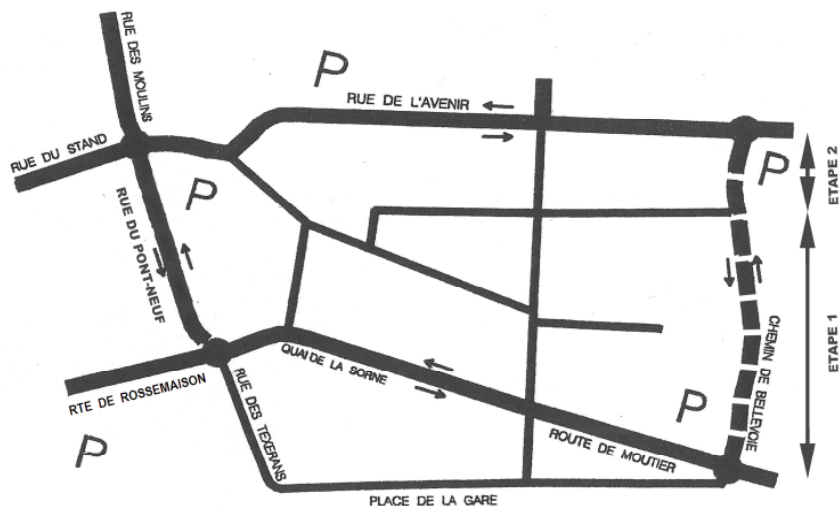
2. UN MAILLON ESSENTIEL DE LA BOUCLE DE CIRCULATION URBAINE

La liaison « Bellevoie » constitue un maillon essentiel de la boucle de circulation urbaine. Ce concept de boucle, illustré par le schéma ci-dessous, doit à terme permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- améliorer l'accessibilité au centre-gare ;
- lier, à chaque pénétrante, une offre satisfaisante en stationnement, en assurant le développement de parkings « périphériques » attractifs (Jardinerie, Losinger et Migros notamment) ;
- délester les anciens axes principaux de circulation du centre-gare afin de réduire les nuisances et d'améliorer, en général, la qualité de vie de ses habitants, de ses clients et de ses visiteurs ;
- valoriser et sécuriser les liaisons piétonnes et cyclables au centre-gare ;
- assurer la mise en place de zones prioritairement piétonnes, à vitesse réduite, afin d'accroître l'attractivité du « cœur » commercial de la ville et redynamiser l'ensemble de ses activités.

BOUCLE DE CIRCULATION URBAINE

- P** PARKINGS PERIPHERIQUES EXISTANTS
- ELEMENTS EXISTANTS
- - -** ELEMENTS PROJETES



Il est important de préciser que le concept de boucle de circulation urbaine joue un rôle essentiel dans la politique de développement de la ville et dans la mise en œuvre du projet d'agglomération : il permet de réduire la perméabilité des rues sises à l'intérieur du périmètre de la boucle, comme le demande la Confédération, afin de créer, à terme, une zone à trafic réduit et à vitesse modérée. Le projet de la liaison « Bellevoie » permettra, à ce titre, de mettre en œuvre les mesures 4a1/4a2 « Rues du centre-gare » validées par la Confédération (subvention promise de 40 %) dont la première étape sera le réaménagement de l'avenue de la Gare en zone de rencontre, en principe dès 2013.

3. BUTS ET CONTENU DU PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE REAMENAGEMENT DU CHEMIN DE BELLEVOIE

Le projet d'assainissement et de réaménagement du chemin de Bellevoie a pour but de définir la délimitation des différents secteurs (aires de circulation et de construction), les alignements des futures constructions; l'emplacement et les gabarits de la rue et des accès, des surfaces destinées au stationnement et à la mobilité douce ainsi que l'emplacement des équipements (eau, gaz, électricité, eaux usées notamment).

Les éléments essentiels du projet sont les suivants :

- l'aménagement d'une rue de 6.00 m, dont les revêtements et les structures seront comparables à ceux de la rue de l'Avenir et de la rue du Pont-Neuf (autres éléments - existants - de la boucle de circulation urbaine) ;
- la mise en valeur d'espaces prioritairement piétonniers généreux, de part et d'autre de la rue, avec un trottoir de 2.00 m ;
- la plantation d'arbres, avec quelques places de stationnement longitudinales afin, d'une part, de souligner la limite entre la surface réservée aux circulations automobiles et celle réservée aux piétons et, d'autre part, d'agrémenter les espaces publics ;
- l'assainissement et la réalisation des nouveaux équipements nécessaires à la viabilisation des terrains concernés (Jardinerie et Ecluse notamment).

4. TRAVAUX – DEMANDE DE CREDIT

Cette demande de crédit concerne la première étape d'aménagement, entre la route de Moutier et la rue Pré-Guillaume. Les nouvelles infrastructures souterraines (eau, gaz, électricité) seront prolongées jusqu'à la rue de l'Avenir. L'aménagement du tronçon rue Pré-Guillaume – rue de l'Avenir fera l'objet d'une demande de crédit ultérieure puisque ce secteur doit être coordonné avec le projet « Delémont marée basse ». La commune acquerra les terrains nécessaires à la pose de la station transformatrice.

Les coûts de la première étape (route de Moutier – rue Pré-Guillaume) se répartissent de la manière suivante :

- aménagement de la chaussée et des trottoirs	Fr.	560'000.-
- gestion des eaux de surfaces (eaux claires)	Fr.	140'000.-
- réseau électrique (SID) ¹	Fr.	290'000.-
- éclairage public (SID)	Fr.	155'000.-
- gaz (SID)	Fr.	115'000.-
- réseau eau potable ²	Fr.	190'000.-
- plantations	Fr.	60'000.-
- divers	Fr.	25'000.-
- honoraires d'ingénieurs	Fr.	<u>175'000.-</u>
Total TTC	Fr.	1'710'000.-

La demande de crédit se monte au total à Fr. 1'710'000.-. Les travaux se feront en deux phases, en coordination avec les projets immobiliers de la Jardinerie et de L'Ecluse. Ainsi, les infrastructures souterraines seront réalisées dès mai 2011 et les aménagements de surface en 2012-2013.

5. FINANCEMENT

Les coûts ci-dessus sont arrêtés à l'indice d'octobre 2010 et pourront être indexés en fonction de la date effective des travaux.

¹ Travaux de génie civil (y compris liaison avec la station transformatrice « Placette ») et radier de la nouvelle station transformatrice sur la parcelle n° 686. Cette nouvelle station ainsi que les fournitures liées au réseau électrique font l'objet d'une demande de crédit séparée de la part des Services industriels (SID).

² Les travaux liés au réseau d'eau potable, devisés à Fr. 190'000.-, seront financés par le compte de fonctionnement des Services industriels.

Une demande de subvention au titre de la protection incendie sera adressée à l'ECA Jura sur les travaux liés à l'amélioration du réseau d'eau potable qui seront financés par le compte de fonctionnement des SID.

Le crédit de Fr. 1'710'000.- sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale (intérêts et amortissements) s'élèvera à Fr. 85'500.- par année, dont Fr. 29'500.- à charge des services autofinancés.

6. PREAVIS ET CONCLUSION

Le Conseil communal estime que la liaison « Bellevoie », en tant qu'élément essentiel du concept de boucle de circulation urbaine, doit être aménagée conjointement à la réalisation des projets La Jardinerie et L'Ecluse afin, d'une part, d'assurer la réalisation des équipements nécessaires au raccordement des nouveaux bâtiments et, d'autre part, tirer profit des effets de synergie qui se présenteront.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal, sur préavis favorables de la Commission des travaux publics, de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances, propose au Conseil de Ville de Delémont d'accepter la demande de crédit de Fr. 1'710'000.- pour l'assainissement et le réaménagement du chemin de Bellevoie, première étape.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

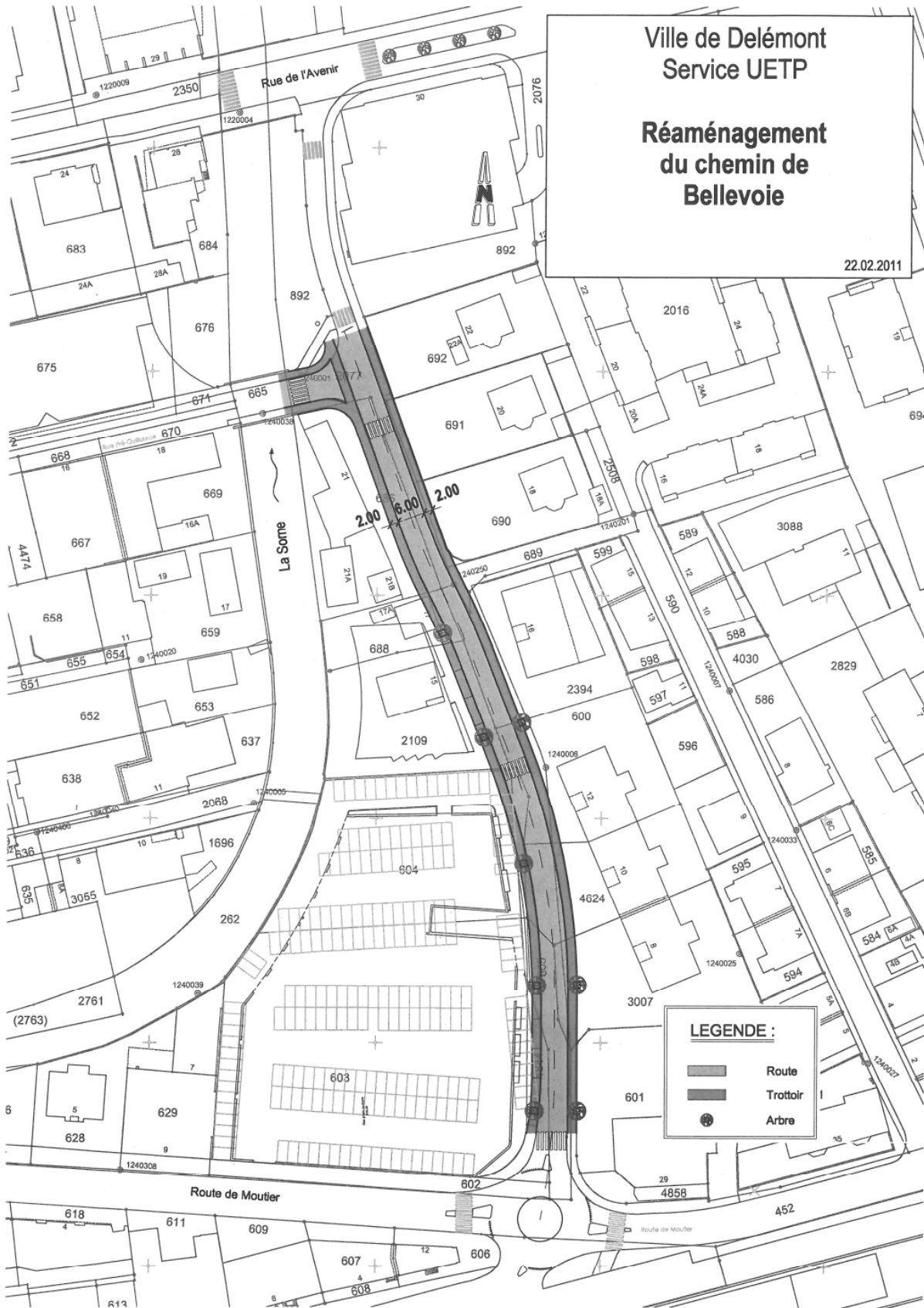
La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 14 mars 2011

Annexe : schéma d'aménagement du chemin de Bellevoie



Ce message peut être consulté sur www.delemont.ch/Administration/Législatif/Messages